



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 14 mars 2020 à 19:07

Coronavirus COVID-19 Point de situation dans le Haut-Rhin Samedi 14 mars 2020

Les services de l'État dans le Haut-Rhin demeurent pleinement mobilisés dans la gestion quotidienne de la crise du coronavirus.

Comme chaque jour, le préfet a réuni le centre opérationnel départemental élargi composé des services de l'agence régionale de santé (ARS), de l'Éducation nationale, de la région, du département, des principales communes, de l'association des maires, du service départemental d'incendie et de secours et des forces de sécurité (police et gendarmerie).

Cet échange quotidien permet d'analyser l'évolution de la situation et de veiller à l'application des mesures et consignes gouvernementales à l'échelon du département.

Evolution du nombre de cas confirmés

31 nouveaux cas confirmés de Coronavirus ont été relevés dans le Haut-Rhin au point de 17h30 ce samedi 14 mars 2020. **1 nouveau décès est à déplorer.**

La situation passe donc à 494 cas confirmés dans le département depuis l'apparition du foyer de contamination, dont malheureusement 8 décès.

Le Haut-Rhin est toujours classé au stade 2 renforcé.

Le nombre de cas demeure très évolutif. Le virus circule toujours activement dans le département et les mesures en place devraient contribuer à freiner sa diffusion, à protéger les personnes vulnérables et à atténuer le pic épidémique.

Le préfet du Haut-Rhin tient à assurer de son soutien l'ensemble de ceux et celles qui sont touchés par ce virus, ainsi que l'ensemble des professionnels de santé particulièrement mobilisés pour faire face à l'afflux de nouveaux patients.

Mesures adoptées dans le cadre du premier tour des élections municipales – dimanche 15 mars 2020

L'ensemble des maires du département ont été destinataires de consignes ministérielles et préfectorales visant à garantir la bonne tenue des élections municipales et à assurer la protection sanitaire des électeurs comme des responsables des opérations électorales au sein des bureaux de vote.

L'objectif principal reste de combattre la propagation du virus et ces dispositions contribuent également à rassurer la population :

- tous les bureaux de vote seront ouverts,
- les situations de promiscuité prolongée devront être évitées,
- les affiches sur les gestes barrières et sur les bons comportements à adopter dans un bureau de vote devront être apposées et visibles du public,
- un point d'eau ou du gel hydro-alcoolique devra être mis à disposition. **Il est rappelé que le lavage des mains est la mesure barrière la plus efficace pour les membres du bureau de vote et les électeurs. La plupart des bureaux de vote se situent dans les locaux communaux, scolaires ou sportifs. Des équipements sanitaires sont généralement disponibles,**
- le bureau de vote devra être nettoyé et désinfecté avant et après chaque scrutin,
- il est en outre recommandé, dans les bureaux de vote dotés de machines à voter, de laver les machines toutes les demi-heures,
- il est recommandé aux électeurs d'apporter leur propre stylo pour signer.

Dans une circulaire adressée hier aux maires du département, le préfet a demandé à ce que la priorité soit laissée aux personnes âgées pour leur permettre de voter le plus rapidement possible.

Dès l'étape de la vérification de l'identité, ils bénéficieront d'une priorité pour couper la file d'attente.

Une affiche rappelant ces dispositions devra également être apposée de façon visible dans les bureaux de vote du département.

La prise en charge des patients

L'ensemble des établissements de santé sont mis en alerte, les capacités en tests Covid-19 ainsi que les capacités de réanimation sont en cours de renforcement.

Les hôpitaux et cliniques annulent toute chirurgie non-urgente pour accueillir le maximum de malades du coronavirus.

Des travaux sont menés par l'agence régionale de santé en concertation avec les médecins libéraux sur les modalités de prises en charge des patients à domicile tout en garantissant la protection des malades et des professionnels de santé.

Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, précise que « *La prise d'anti-inflammatoires (ibuprofène, cortisone, ...) pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection. En cas de fièvre, prenez du paracétamol. Si vous êtes déjà sous anti-inflammatoires ou en cas de doute, demandez conseil à votre médecin.* »

La continuité pédagogique

Conformément aux directives du président de la République, les établissements scolaires du département resteront fermés « *jusqu'à nouvel ordre* ».

Dans ce contexte, les élèves continueront à bénéficier de la continuité pédagogique.

Les parents qui n'auraient pas de solution de garde pourront bénéficier d'une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalière par l'Assurance Maladie (declare.ameli.fr).

Composez le bon numéro en fonction du besoin.



Le SAMU Centre 15 reçoit de nombreux appels. Le préfet du Haut-Rhin et l'agence régionale de santé appellent les consignes à respecter pour ne pas saturer les services de secours :

- **si vous réunissez les symptômes suivants**: fièvre importante, toux, difficultés respiratoires et courbatures – **appelez le 15**.
- en cas d'autres symptômes (rhume, grippe, etc.) ou de demande de conseils : **contactez votre médecin traitant**.
- pour toute autre situation et information générale : appelez le numéro vert national au **0 800 130 000** qui vous indiquera la conduite à tenir.

Le recours au centre 15 doit être réservé à la prise en charge de patients présentant des signes de gravité et qui nécessitent soit une intervention des services de secours, soit une hospitalisation, pour sécuriser la prise en charge de leur maladie.

CONTACT PRÉFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  

CONTACT AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

ars-grandest-presse@ars.sante.fr
RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR :
GRAND-EST.ARS.SANTE.FR/ESPACE-PRESSE-3

CONTACT ACADÉMIE DE STRASBOURG

Gaëlle Talbot – ce.communication@ac-strasbourg.fr